

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2014

La séance est ouverte à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe

DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Bonsoir à toutes et à tous, il est 18h passé de 1 minute, je vais donc pouvoir ouvrir ce Conseil Municipal en procédant à l'appel. (*L'appel est fait*). Très bien, le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir nos travaux.

Délégations de pouvoirs

M. LE MAIRE. – Il convient tout d'abord que nous désignons un secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Christine COLLET. Y-a-t-il d'autres candidats ? Christine est donc élue à l'unanimité secrétaire de séance. Je vous en dirai un mot tout à l'heure quand nous arriverons à la délibération n°2 de ce Conseil Municipal, d'un Conseil extrêmement court en terme d'ordre du jour puisque convoqué à un horaire et à un jour inhabituel puisque l'on essaye toujours de le faire un vendredi. Dans la mesure où nous avons reçu la semaine dernière un courrier du Préfet, 10 jours maintenant, nous intimant de convoquer un Conseil Municipal avant le 30 novembre. Pour essayer de tenir compte des agendas et des possibilités, sauf à aller nous réunir le week-end, il ne restait qu'un jeudi. Donc je remercie l'ensemble des élus qui sont là d'avoir fait l'effort de venir, d'être présents et en tout état de cause je renouvelle le fait que nos conseils, sauf caractère exceptionnel comme ce soir, continuerons à se tenir le vendredi. Le prochain Conseil d'ailleurs aura lieu le vendredi 19 décembre. Donc vous pouvez d'ores et déjà le marquer sur vos tablettes. Alors, le premier point ne fait pas l'objet d'un vote mais c'est un donné acte. Il s'agit du rapport d'activité de la Communauté de Communes pour l'année 2013 des travaux effectués l'année passée par notre intercommunalité.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

M. LE MAIRE. – Je pense que tout le monde a pu en prendre connaissance dans les points essentiels de l'année 2013 pour pouvoir en dire un mot et nous projeter sur cette année 2014 et sur l'année 2015 pour l'intercommunalité. Figurent, outre la gestion courante de ses compétences au travers notamment des transports, au travers des activités liées au tourisme, 2 ou 3 points plus significatifs avec la reprise par l'intercommunalité du SIMED, avec le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la piscine de Mennecy. Procédure malheureusement avortée et en passe d'être relancée puisque la procédure lancée en 2013 a été déclarée sans suite par l'intercommunalité au mois d'avril 2014 et devrait faire l'objet de nouvelles publications au mois de décembre. Un dossier qui malgré tout avance même s'il a pris du retard et qui, chose absolument essentielle, aura permis de conserver les subventions qui étaient notifiées. Pour mémoire on est sur un projet qui bénéficie de onze millions et demi d'euros de subventions de l'Etat, de la Région, et du Département. C'est donc un projet extrêmement bien financé. Et puis également un mot sur l'activité de la Communauté de Communes en ce qui concerne au premier chef la ville de Mennecy et son développement économique avec le développement de la ZAC de Montvrain 2. Développement qui malgré un contexte économique sinistre pour rester dans le domaine de l'euphémisme, et bien se poursuit, continue à se développer. On a enregistré un certain nombre d'ouvertures d'enseignes de magasins. Je pense à Subway qui a ouvert ses portes cet été et puis à l'entreprise Delcourt, très grosse entreprise travaillant dans le domaine du ferroviaire qui vient

d'installer son siège et de rapatrier plusieurs entités et qui jusqu'à maintenant était exposée sur plusieurs sites en Ile-de-France et qui a procédé à son inauguration il y a de cela 15 jours ou 3 semaines. L'entreprise Delcourt, c'est plus d'une centaine de salariés qui maintenant travaillent et travailleront depuis Mennecey. Sur ce rapport d'activités, y-a-t-il des demandes d'interventions, de précisions ? Je ne suis pas rentré dans le détail car je pense que le détail tout le monde l'a parcouru. Il n'y a pas d'interventions particulières donc je considère que le Conseil Municipal en a pris acte. Ce rapport est bien évidemment disponible auprès des services de la mairie pour les personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance.

2. Election de trois Délégués Communautaires de Mennecey pour siéger à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

M. LE MAIRE. – Le second point consiste à élire 3 délégués communautaires pour la commune de Mennecey et 2 suppléants. On est sur quelque chose que je qualifierai de tempête dans un verre d'eau et de délibération qui peut-être servira à quelque chose, peut-être ne servira à rien. Il me semble important pour que chacun puisse savoir ce pour quoi on vote exactement, de vous faire un petit historique de ce dossier. Le législateur a en 2012 ou 2013, j'ai un doute, décidé d'harmoniser les représentations des communes au sein des intercommunalités, communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines. Jusque là, tout était possible. Tout était possible en termes de représentation. C'était uniquement des accords contractuels, conventionnels entre les communes mais on pouvait avoir d'une communauté de communes à l'autre, le double ou le triple de représentants. Donc, le législateur avait souhaité mettre en place un système général représentant au sein des intercommunalités, chaque commune en fonction de sa population. Système linéaire. Mais, le législateur avait également autorisé en l'encadrant, la possibilité pour les communautés de communes, à la majorité qualifiée, de décider de ce que l'on appelait des accords locaux. La communauté de communes a souhaité mettre en place en 2013 un accord local de manière à permettre une plus forte représentation non pas des tous petits villages, qui n'ont qu'un délégué quoi qu'il se passe, mais des communes de taille intermédiaire entre 500 et 3000 habitants. Cette décision, à laquelle d'ailleurs la commune de Mennecey ne s'est pas opposée pour ne pas jouer au vilain petit canard, avait un effet très net, c'est de sous-représenter Mennecey qui aurait du être à 24% des sièges du Conseil Communautaire et qui s'est retrouvée à 13%. Dans le cadre de l'application de cette loi, les électeurs lors des élections municipales dans toutes les communes ont été amenés à voter avec un fléchage pour élire des conseillers communautaires qui sont aujourd'hui au nombre de 8 pour notre commune. Et puis, le Conseil Constitutionnel qui est le juge garant de la constitution et qui peut censurer une loi lorsqu'elle n'est pas conforme à la constitution, a après les municipales en avril ou mai 2014, censuré les dispositions législatives permettant d'avoir des accords locaux. C'est-à-dire qu'il les a annulés. Dans sa décision, le Conseil Constitutionnel a prévu que cette censure s'appliquerait à compter de 2020 et que la représentation globale, générale proportionnelle à la population, ne s'appliquerait qu'au prochain renouvellement municipal pour ne pas bouleverser les équilibres mis en place par les municipales. Sauf, lorsqu'il allait y avoir une élection partielle dans une des communes d'une intercommunalité. Or, la commune de la Ferté Alais a vu son élection municipale annulée par le tribunal. Il y a d'ailleurs des situations absolument identiques sur la Communauté de Communes des deux vallées qui est celle de Milly et sur la Communauté de Communes de l'Etampois où il y a eu des contentieux aboutissant à des invalidations. Et dans ces cas là, lorsqu'il y a une commune ou le vote est invalidée, le Conseil Constitutionnel a prévu que l'exécutif reste en place, c'est-à-dire qu'on ne réélit pas ni le Président, ni les Vice-présidents, parce qu'on ne change rien ; mais on met en place la représentation qui aurait du être la représentation générale. Ça entraîne 3 cas de figures, il y a des communes pour qui ça ne

change rien et qui n'ont pas délibéré ; d'autres communes qui perdent des sièges et qui doivent délibérer pour en retirer ; et des communes qui gagnent des sièges et qui doivent délibérer pour en rajouter. Le préfet a donc écrit en application de cette décision du Conseil Constitutionnel aux 21 maires de la CCVE pour leur demander de délibérer et fixer le cadre dans lequel nous allons avoir à délibérer. Pourquoi est-ce que je vous ai dit que tout cela ne changeait pas forcément grand-chose, ne pouvait être que très temporaire et était une tempête dans un verre d'eau ? Tout d'abord parce que ça ne remet pas en question l'exécutif. Donc à partir du moment où l'exécutif reste inchangé, où le Président et Vice-président ne changent pas, avoir des changements de représentativités au sein d'un Conseil d'Administration et d'une Intercommunalité ne rebat pas fondamentalement les cartes. Deuxièmement parce qu'au sein de la Communauté de Communes du Val d'Essonne comme partout ailleurs, pour 80 ou 90% des délibérations, on est sur des délibérations qui sont prises unanimement. Les points de désaccords ou d'accroches entre les communes sont heureusement, quantitativement extrêmement minoritaires. Troisièmement, parce qu'y compris si ça renforce la commune de Mennecy nettement au sein du Conseil Communautaire, ça ne change pas fondamentalement les équilibres sur les dossiers qui sont un petit peu prégnants ou polémiques notamment sur la question des ordures ménagères, ça ne changera pas les représentations et les rapports de force. Et puis surtout parce qu'il faut savoir que la majorité des Communautés de Communes ou d'agglomérations de France avaient opté pour des systèmes dérogatoires au droit commun. Donc, un sénateur a déjà posé une proposition de loi visant à ré ouvrir la possibilité à créer des schémas dérogatoires et il y a fort à parier que dans les semaines ou les mois qui viennent il y ait une nouvelle loi qui vienne recréer des schémas dérogatoires. Reste à savoir comment s'appliquera cette nouvelle loi. De deux choses l'une, soit elle s'appliquera à compter de 2020 et ça veut dire que la représentation que nous allons voter ce soir terminera ce mandat là mais qu'on reviendra très probablement puisque ça sera le choix de la majorité forte et des communautés de notre Intercommunalité, l'on reviendra en 2020 à un système dérogatoire peu ou prou proche de celui que nous avons. Soit cette loi permettra de le faire dès le cours du mandat et ça veut dire entre le moment où la loi sera votée, promulguée et où elle reviendra dans les Conseils Communautaires et où il y aura les tours de vote à l'intérieur des intercommunalités, ça peut même être une augmentation de notre représentativité qui soit faite pour quelques semaines ou quelques mois. Donc tout ça pour relativiser les choses. Il y a une sorte d'agitation aujourd'hui dans le sud Essonne tant sur le secteur de Milly que l'Etampois ou les communes un peu plus rurales du Val d'Essonne. Je comprends mais on est surtout sur de l'agitation politique.

J'ai été saisi de la part des groupes d'opposition de savoir s'il était possible d'avoir une liste commune. Je serais tenté de dire que j'ai toujours été sur des logiques d'essayer d'ouvrir au maximum les choses mais c'est quelque chose qui me semble très compliqué. Déjà parce que l'on part sur une solution qui est temporaire et dont on sait qu'elle ne durera pas. D'autre part, parce qu'il est aussi important que la commune de Mennecy et là je ne fais pas grief au groupe de Monsieur SCHENERDI mais parle d'une seule voix à l'intercommunalité et quand il y a des logiques d'oppositions systématiques qui sont reproduites à l'intercommunalité c'est quelque chose qui est extrêmement gênant et donc je ne proposerais pas une liste mixée. Autant j'ai toujours souhaité ouvrir à toutes les bonnes volontés et permettre à chacun de s'impliquer, je continuerai à le faire et sur des sujets précis, je suis prêt à continuer à le faire. Autant sur un vote comme celui là, il y a une logique majoritaire pour en avoir discuté avec mes colistiers, qui s'impose. Donc, je vous proposerais une liste pour la majorité municipale composée par ordre de Monsieur BRANDON, de Madame COLLET, de Monsieur GARRO et avec en suppléant Madame PRAT et Monsieur RITALEITE. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

M. SCHENARDI. – Alors, vous l’avez rappelé, à la suite d’une question prioritaire de constitutionnalité, une QPC, le Conseil Constitutionnel a récemment modifié la règle d’attribution des sièges au sein des EPCI entraînant de facto un changement majeur dans le monde de Conseil Communautaire, les différentes délégations présentes à la CCVE. Ce qui aurait dû être appliqué à partir des municipales de 2020 est aujourd’hui précipité par l’élection partielle et notamment sur la commune de La Ferté-Alais. Alors ici les critères démographiques étant pris en compte, seule la commune de Mennecey voit sa délégation augmentée passant de 8 à 11 conseillers communautaires. Alors si ces critères avaient été pris en compte dès le mois de mars, le système de fléchage qui avait été mis en place et voté par l’assemblée nationale le 17 avril 2013 et dont d’ailleurs je rebondis sur ce que vous disiez, on ne sait pas s’il sera remis en cause, mais aurait permis au groupe Mennecey Bleue Marine que je dirige, d’être présent dans cette instance par la voie d’un conseiller légitimement élu au suffrage universel direct. Et je précise à ce titre qu’étant donné que depuis le premier jour où nous sommes présents dans ce conseil municipal nous n’avons jamais fait d’oppositions systématiques et inutiles et que l’on a toujours agi dans l’intérêt commun ; il est bien évident qu’au Conseil Communautaire, on n’a pas de raisons de changer notre fusil d’épaule. Alors malheureusement plutôt que de se baser sur la logique de la seule vox populi, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu’en cas d’ajouts de sièges pour une délégation, ces derniers soient votés en Conseil Municipal. Alors, par le biais d’un mode de scrutin municipal complexe dopant déjà artificiellement le nombre de conseillers municipaux de la majorité, la répartition de ces sièges supplémentaires pour le Conseil Communautaire sera à nouveau très défavorable aux groupes d’élus d’opposition. En fonctionnement, une double peine inacceptable qui ne respecte en rien la voix du peuple. Car forte d’un millier d’électeurs lors des échéances électorales de mars dernier, soit l’équivalent additionné de la population des communes d’Auvernaux, Nainville les Roches et Orveau représentées elles par 3 élus à la CCVE. La liste Mennecey Bleue Marine et l’ensemble des citoyens qu’elle représente, elle, sera injustement privée de s’y exprimer. Une situation absolument ubuesque qui ajoutée à la longue liste des verrouillages électoraux et de cumul des mandats qui ont déjà renforcé le sentiment de défiance des électeurs à l’égard d’élus trop occupés parfois à accroître leur ambition personnelle, et souvent au détriment de l’intérêt collectif. Dans ces conditions, comment s’étonner des records d’abstentions auxquels nous avons assisté lors des derniers enjeux électoraux. Comment modifier en profondeur le regard de nos concitoyens vis-à-vis des instances républicaines gérant les communautés d’agglomération et les communautés de communes jugées par beaucoup obscures et non représentatives. La première des responsabilités d’un maire n’est-elle pas de se porter garant du bon fonctionnement démocratique de sa commune ? Alors, afin de pallier à ce dysfonctionnement technocratique aux antipodes du bon sens et de la logique, afin de restaurer le principe de démocratie qui nous anime toutes et tous, afin de contribuer à retrouver la confiance des électeurs en ces temps troublés. J’en appelle solennellement à la responsabilité et au sens civique de chacun d’entre vous. Afin de déterminer les 3 élus menneçois qui siégeront prochainement à la CCVE, et vous m’avez devancé, vous l’avez dit, je propose effectivement parce que je pense que ça part du bon sens, que soit constituée une liste unique entre les trois groupes présents dans cette salle et ainsi rétablir une équité et une justice découlant naturellement de ce que les électeurs ont souhaité. J’ajoute que la loi n’oblige en rien à ce qu’il y ait plusieurs listes donc la loi n’impose pas ce que vous déciderez ce soir. Alors, profiter d’une législation bancaire et obsolète qui tôt ou tard mène inéluctablement les citoyens à l’abstention, ou permettre à tous les électeurs de Mennecey d’être représentés au sein d’une instance qui impacte leur vie au quotidien, voilà le choix qui s’offre à vous. Un choix et une vue de la liberté d’expression que résumait Voltaire en ces termes : « Je ne suis pas d’accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour vous puissiez le dire ». Merci.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Malheureusement comme je vous l'ai dit, il me sera difficile aujourd'hui et sur cette question précise de vous donner satisfaction même si je continuerai comme je l'ai toujours fait dans la mesure du possible et de ce que je considère être les intérêts de la commune, d'ouvrir au maximum les portes et les choses. Je n'ai jamais fonctionné sur des logiques politiques politiciennes autour de cette table du conseil, je continuerai à ne pas le faire. Bien souvent si ces logiques étaient partagées, les consensus seraient plus simples à avoir.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Il y a une réglementation et je l'applique. Et je serais tenté de vous dire, il n'ait pas de mon rôle en tant que Maire de faire la courte échelle à un parti politique.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – J'applique la réglementation telle qu'elle est. Et bien vous êtes le premier parti de France, mais à Mennecey vous êtes le troisième groupe sur 3 groupes. Et effectivement, tant que vous serez sur des logiques partisanes et politiques, il sera difficile sur des instances telles que celles-ci non pas de ne pas ouvrir à un homme ou à une femme ou à des hommes et des femmes que je respecte mais à ce qui est un parti politique avec lequel effectivement, je le dis, je n'aurai pas d'accord. Je ne peux pas être plus clair.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – À partir du moment où vous êtes le porte voix d'un parti politique, je ne pourrai pas avoir d'accord.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Ce n'est pas un faux procès. On n'est pas là pour se cacher les choses, on n'est pas là pour être hypocrite, pour ne pas parler des choses et je considère qu'il n'est pas de mon rôle d'aller ouvrir une porte à des logiques partisanes. Quand on a dit ça, on a tout dit.

Si demain, Monsieur SCHENARDI, sur un vote qui est éminemment politique vous renoncez à vos engagements politiques nationaux, je serai extrêmement heureux de travailler avec vous. Y compris pourquoi pas de vous proposer de représenter la ville à l'intercommunalité. Je considère que tout le monde peut se tromper et a le droit à l'erreur et le jour où vous aurez estimé que vous vous êtes trompé et bien je serai mal placé de vous refuser d'avoir eu ce droit à l'erreur. Je suis prêt à ouvrir avec tous les gens de bonne volonté qui souhaitent travailler.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Quittez votre veste Bleue Marine, et les bras de la majorité vous seront ouverts. Je ne peux pas être plus clair. Ceci étant, est-ce qu'il y a une deuxième liste concurrente qui se présente ?

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Il faut une liste complète normalement.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Il faut que ça soit des élus. Donc sauf à ce que vous ayez une liste commune avec Monsieur RICHOMME...

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.* On aurait fait une liste commune mais avec les 3 groupes.

M. LE MAIRE. – Écoutez, il n'est pas là une fois de plus pour pouvoir nous faire part de son opinion. Je le regrette. Vous n'avez pas d'accords avec Monsieur RICHOMME pour une liste commune ? Donc, il n'y a pas de liste en face. Est-ce que vous souhaitez que nous procédions à un vote à bulletins secrets ?

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE. – Allez, procédons à un vote à bulletins secrets. Je vais demander au secrétariat de séance de bien vouloir distribuer les bulletins et faire circuler une urne. Donc, je vous inviterai à

voter liste n°1, à voter blanc ou à voter contre puisqu'il n'y a qu'une liste. Je le rappelle Monsieur BRANDON, Madame COLLET, Monsieur GARRO, Madame PRAT et Monsieur RITA-LEITE.

M. SCHENARDI. – (...) *Propos hors micro.*

Monsieur SCHENARDI et Madame GIRARD quittent la salle du conseil.

M. LE MAIRE. – Bonne soirée. Puisque nous avons 2 élus de moins, je vais soumettre au vote du Conseil Municipal pour ne pas bloquer inutilement le public et l'administration, y-a-t-il une opposition à ce que nous votions à main levée ? Je n'en vois pas, nous pouvons donc voter à main levée. Y-a-t-il des oppositions à la liste qui vous a été présentée ? Non. Y-a-t-il des abstentions ? Non. Et bien la liste est adoptée à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN (<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

M. LE MAIRE. – Je vais donc pouvoir passer la parole à Jean FERET qui va vous faire part de sa candidature comme titulaire pour représenter la ville comme il l'a représentée déjà au sein du collège et du lycée et où il serait assisté en suppléance ; j'avais eu la candidature de Sylvie PERUZZO.

II. SCOLAIRE

Rapporteur : Jean FERET

3. Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du Collège du Parc de Villeroy et du Conseil d'Administration du Lycée Marie Laurencin

M. FERET. – Merci, Monsieur le Maire. C'est un changement récent. Conséquence d'un décret publié le 24 octobre et qui diminue la représentation des communes au sein des collèges et des lycées pour créer une représentation des intercommunalités où se trouvent ces collèges et ces lycées. Concrètement dans le collège de Mennecy, la CCVE disposera d'un siège de titulaire au Conseil d'Administration et la représentation de Mennecy diminue d'un siège et même chose au lycée. Rappelez-vous que l'enjeu est réduit puisque la ville ne finance pas et donc ne décide pas du fonctionnement du collège et du lycée. Nous y sommes représentés parce que c'est la loi et les sujets sur lesquels nous avons à nous exprimer sont des sujets de voisinage et de proximité. Mais ça n'est pas du tout comme pour les écoles où nous devons participer à la vie de l'école concrètement, en construisant, en faisant fonctionner l'école et en y payant du personnel qui y travaille tous les jours. Ce n'est pas le cas du collège et du lycée. Voilà, donc je suis effectivement candidat, Sylvie

PERUZZO, suppléante. Les suppléants assistent aussi aux Conseils d'Administration quand ils le souhaitent. Y-a-t-il des questions ou d'autres candidatures? Non, donc je vous propose de voter.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN (<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

M. LE MAIRE. –Je rappelle quand même sur ces postes là, que nous passons de 6 membres entre les titulaires et les suppléants, à 2 avec les titulaires et les suppléants, ce qui ne facilite quand même pas les choses pour pouvoir être représenté lors des Conseils d'administration du collège et du lycée qui tombent souvent en journée ou en fin d'après-midi et ont une spécificité c'est de se rapprocher aussi des périodes où il y a des Conseils d'école.

M. FERET. –Pour le lycée, la prochaine date, c'est le 2 décembre. C'est très rapide et entre 3 Conseils d'administration au collège et 3 Conseils d'administration au lycée, plus des CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) donc, il faut compter une vingtaine d'heures de présence par an dans ces instances pour chaque participant.

III. PERSONNEL

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

4. Création d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives de 2^e classe a temps non complet (7h hebdomadaires)

M. LE MAIRE. –Dernière délibération, il s'agit de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^e classe à temps non complet pour 7h hebdomadaires pour travailler auprès de nos écoles. Je pense que c'est une délibération qui n'appellera pas de questions et de remarques particulières.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN (<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Gilles BRANDON, Marie-José
-------------	----	---

		PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

M. LE MAIRE. –Puisque nous sommes entre nous et que l’opposition de gauche n’ayant pas souhaité venir et l’opposition d’extrême droite s’étant éclipsée, je souhaitais saluer notre collègue Dora DELAPORTE qui a fait le parti pris courageux, je le dis, de ne pas rester dans des logiques d’oppositions stériles et de venir travailler pour la commune. C’est quelque chose qui est un choix personnel qui est toujours difficile. Ce sont des moments et des choix de vie qui ne sont pas faciles. Moi, j’ai toujours pris le parti depuis que je suis Maire d’essayer de rassembler, de réunir toutes et tous plutôt que de diviser. Beaucoup autour de cette table ou autour de la table du Conseil Municipal passé et bien n’avaient pas toujours partagé les campagnes électorales auxquelles j’ai pu participer, en tout cas pas forcément dans le même camp. Mais je crois qu’une des choses importantes lorsque l’on est élu local, que ce soit Maire, que ce soit Adjoint, que ce soit autour de cette table et bien c’est d’essayer lorsque les gens sont de bonnes volontés, lorsque les gens ont envie de s’impliquer parce qu’ils sont intéressés et parce qu’ils aiment leur commune, et bien c’est de leur donner la possibilité de le faire. Jouda et Claude nous ont rejoints en d’autres époques et je crois que c’est tout à l’honneur d’une équipe municipale. Je regrette qu’une chose aujourd’hui c’est que notre jeune collègue soit dans des logiques de combats et de luttes nationales et non pas locales ce qui forcément limite un petit peu les choses. Alors il est jeune, peut-être que dans 10 ans il verra les choses différemment. Il faut que je fasse attention, j’approche de la quarantaine et je commence à parler comme un vieux schtroumpf ! En tout cas bienvenue à elle et je suis sûr que tous ici vous saurez lui témoigner la chaleur et le soutien qu’elle mérite. Merci à tous.

La séance est levée à 18h35



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy

